



## **La Mairie du Perreux sur Marne abroge ses nouvelles ADS ! Victoire pour l'UNT et la CGT-Taxis**

Chers (es) collègues,

À la suite d'un signalement d'un conducteur de taxi que nous remercions vivement. Nous avons été informés que la mairie du Perreux sur Marne avait délivré en toute illégalité dix licences « Le Perreux sur marne ». Hors cette commune fait partie de la zone de charge des taxis parisiens. Elle est donc assujettie à la réglementation du taxi parisien et placée sous l'autorité de la préfecture de police de Paris.

L'UNT Paris a réuni ses adhérents sur les actions à mener afin de dénoncer cet acte délibéré pouvant déstabiliser l'activité du taxi sur toute la région d'Ile-de-France. Une procédure est ouverte conjointement avec la CGT auprès du tribunal administratif de Créteil.

La détermination de l'UNT et de la CGT-Taxis à défendre les droits et les intérêts des chauffeurs des taxis parisiens a fini par payer.

Aujourd'hui 15/09/2023, nous avons appris que la mairie du Perreux sur Marne a finalement décidé d'ABROGER les ADS. C'est une victoire résultant de la pression juridique de l'UNT, de la CGT-Taxis et de l'action de la préfecture de Police de Paris.

Encore un grand merci à ce conducteur et à tous ceux qui ont contribué à cette victoire.

Le secrétariat untp.